



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 17 septembre 2014

Présents: M. Pascal ALTENBACH (UDC), Mme Fabienne AUBRY CONNE (HP), Mme Olga BARANOVA (S), Mme Marie BARBEY (DC), M. Olivier BAUD (EàG), M. Gary BENNAIM (PLR), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Bayram BOZKURT (Ve), M. Javier BRANDON (S), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Natacha BUFFET (PLR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (PLR), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Anne CARRON-CESCATO (DC), Mme Maria CASARES (HP), M. Sylvain CLAVEL (HP), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Roland CROT (UDC), Mme Linda DE COULON (PLR), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Guy DOSSAN (PLR), M. Alpha DRAME (Ve), Mme Hélène ECUYER (EàG), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Vera FIGUREK (EàG), Mme Jannick FRIGENTI EMPANA (S), M. Pierre GAUTHIER (EàG), M. Adrien GENECAND (PLR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Pascal HOLENWEIG (S), M. Ahmed JAMA (S), M. Claude JEANNERET (MCG), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), Mme Estelle MARCHON (HP), M. Antoine MAULINI (Ve), Mme Anne MORATTI (Ve), Mme Marie MUTTERLOSE (S), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), Mme Annina PFUND (S), Mme Patricia RICHARD (PLR), Mme Helena RIGOTTI (PLR), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Marc-André RUDAZ (UDC), M. Pierre RUMO (EàG), Mme Alexandra RYS (DC), M. Vincent SCHALLER (PLR), Mme Sophie SCHELLER (EàG), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Virginie STUDEMANN (S), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THEVOZ (S), Mme Catherine THOBELLEM (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), Mme Delphine WUEST (Ve).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
extraordinaire ²⁾

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 25 septembre 2014

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

Objet: PR-1072

Crédit net de 900 000 francs destiné à la première étape de remise en état du parc de bancs publics situés sur le territoire municipal.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date: 19 septembre 2014

Signature/s: Olivier Baud, président

Rémy Burri, secrétaire